

CSE EXCEPTIONNEL DU 26/06/2020 OVID 19

1/ Réouverture des accueils sans rendez-vous, en espace conseil et libre-service

Cette organisation expérimentée sur Nice et Grasse depuis le 8 juin a conduit à un bilan positif. Les conditions retenues lors du précédent CSE sont toujours valides : Signalétique au sol, port de masque obligatoire, plexiglas ou visières pour les agents, mise à disposition de gel hydroalcoolique et de lingettes désinfectantes, espacement des RDV, salle d'attente réduite)

La date de réouverture des accueils et des espaces libre service a été fixée au 29 juin. Un turn-over toutes les deux heures sera mis en place chaque fois que possible en fonction des effectifs et des compétences des agents. En conséquence, les bureaux de rendez-vous seront attribués sur une demi-journée et nettoyés entre les deux prises de fonction, avec l'alternance des agents d'accueil.

En espace libre-service, les exigences seront les mêmes que pour l'accueil sur rendez-vous, Il est prévu un espacement des BMS et des PMF, Un système de file d'attente sera mis en place au niveau du libre-service pour éviter tout regroupement d'assurés dans cet espace. Cette file sera limitée dans la mesure où le filtrage s'effectuera en priorité à l'extérieur, et qu'une jauge maximale d'assurés reçus est prévue par site.

Il est prévu le retour en présentiel d'agents en télétravail ou en renfort dans d'autres secteurs.

Pour les permanences et autres lieux d'accueil, un échange avec les partenaires en amont de la reprise sera systématiquement réalisé afin de vérifier le respect des gestes barrières et en priorité dans les Maisons du Département, qui respectent toutes les exigences de la CPAM en matière de rendez-vous. Pour les partenaires ne proposant pas de Plexiglas, les agents CPAM pourront accueillir les assurés avec masque + visière.

Propositions de la délégation CFDT :

La délégation **CFDT** a demandé :

- qu'il y ait obligation pour les assurés de mettre du gel sur les mains et un masque pour pouvoir accéder à l'accueil,
- Un nettoyage systématique des boxes après réception d'un assuré,
- Que les rendez-vous des assurés de Nice se fassent à Romain Roland en raison de la chaleur extrême qui règne en été sous la serre de Pertinax avec le risque d'inciter le personnel à utiliser des ventilateurs en période de circulation du virus COVID 19,
- Pour Pertinax, la possibilité de délivrer les dossiers d' AME et de C2S en libre service afin d' éviter de saturer l'accueil sur RDV pour un simple retrait d'imprimé.

Lors du vote, la CFDT a émis un avis favorable sur ce dossier qui a été adopté à l'unanimité par les élus du CSE.

2/ Etat d'urgence sanitaire - Accompagnement des personnes sans abris hébergées à titre temporaire

Dans chaque département, chaque CPAM en lien avec la CAF, le service social de la CARSAT, et les partenaires territoriaux (Conseil départemental, CCAS...) doivent mettre en place une équipe opérationnelle pour mener l'action entre le 29 juin et le 10 juillet 2020. Au niveau du département des Alpes Maritimes, sept structures sont éligibles à l'action pour un total maximum de 204 personnes hébergées.

Ces personnes nécessitent le plus souvent un examen approfondi de leurs droits sociaux (Maladie et Famille). Elles peuvent également être en situation de renoncement et/ou de difficultés d'accès aux soins. L'organisation des rendez-vous sera réalisée avec l'appui des responsables de structures. Des horaires seront fixés pour limiter le nombre d'assurés dans un même lieu ou les files d'attente. Les équipes mobilisées disposeront :

- de gel hydro alcoolique en entrée dans le lieu de rendez-vous avec désinfection des mains et port du masque obligatoire pour les assurés
- De visières et de masques
- Enfin, dans la mesure du possible, une préparation des rendez-vous (situation des droits de la personne) sera réalisée préalablement pour limiter la durée du rendez-vous.

Il y aura 3 équipes mobiles avec un voire deux agents de la CPAM pour un nombre maximal de 10 rendez-vous par jour.

Les agents de la CPAM bénéficieront de la prime accueil et de l'indemnité repas. A ce jour choix des agents n'a pas été concrétisé.

La délégation CFDT a souligné le caractère social de ce dispositif qui mériterait de perdurer au-delà de la période de pandémie. Ce dossier a recueilli un avis favorable de l'ensemble des élus du CSE.

3/ Récupération du samedi 15 août 2020.

Ce point a été rajouté à l'ordre du jour initial à la demande du secrétaire général. Il a été convenu à l'unanimité que la caisse sera fermée le vendredi 14 août afin de permettre au personnel de récupérer ce jour férié dans les conditions prévues par la convention collective.

QUESTIONS DIVERSES :

- Maintien de la prime de télétravail au-delà du mois de juillet 2020 :

A l'initiative Directeur, contrairement aux préconisations de la Cnam , la prime sera versée jusqu'au 15 septembre pour ceux qui ne reviennent pas sur site en juillet

- Chèques restaurant, bulletins de salaire et prestations du CSE :

Pour Pessicart il est prévu d'organiser un « drive » par bâtiment début juillet.

- Sondage sur le Télétravail :

Interrogé sur sa finalité le Directeur a précisé qu'une importante dotation de portables WINDOWS10 permettra dans les mois à venir de développer un peu plus le télétravail

- Bilans personnalisés du personnel de l'ex RSI :

Interrompus en mars en raison de la crise sanitaire, les entretiens ont repris.

- Horaires élargis de télétravail :

Les horaires élargis seront maintenus jusqu'au 10 juillet, au-delà les horaires habituels de travail seront rétablis

Prochaine réunion du CSE le 10 juillet 2020 en présentiel !

